

HONORAIRES DE LOCATION

Barème applicable depuis le 1^{er} janvier 2018

Biens à usage d'habitation ou mixte :

- **Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, 13% TTC et à la rédaction du bail :** (Montant appliqué au bailleur et au preneur : du loyer annuel hors charges à partager entre bailleur et locataire)

- **Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, 13% TTC**
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, 13% TTC
et à la rédaction du bail : Montant appliqué au bailleur et au preneur :
du loyer annuel hors charges à partager entre bailleur et locataire,

**sous condition de ne pas dépasser le plafond en vigueur de 11 €/m² (15€ en zone tendue) pour chacune des parties (soit 8€ (ou 12€ zone tendue) constitution de dossier rédaction de bail et visite / 3€ pour état des lieux d'entrée)*

- **Frais d'établissement d'un état des lieux :3€TTC / M2**
- **Honoraires d'entremise appliquées au bailleur :5% TTC**
(% calculé sur le loyer annuel Hors Charges)

Biens à usage Commercial ou professionnel (à la charge du locataire) :

- **Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, 20% TTC et à la rédaction du bail** (% calculé sur le loyer annuel hors charges)
- **Bail Commercial et renouvellement Bail Commercial : 20 % TTC**
(% calculé sur le loyer annuel hors charges)
- **Frais d'établissement d'un état des lieux :suivant devis**
..... du diagnostiqueur

Biens à usage de parking ou garage :

- **Honoraires de location forfaitaire à partager entre bailleur et locataire :..... 160,00€ TTC**